

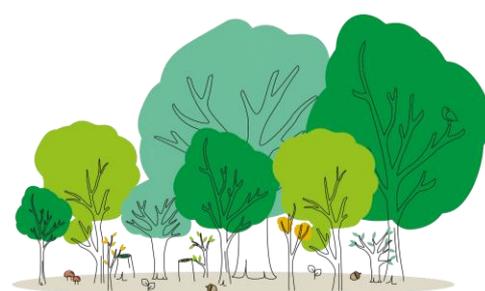
Info COUPE

24 juin 2020

Forêt communale de BUC

La forêt communale de Buc est une forêt publique située sur le territoire de la commune de Buc et qui relève du régime forestier français. La gestion de cette forêt est assurée par l'ONF en application du Code forestier. Attenante à la forêt domaniale de Versailles, l'ONF et la commune de Buc programment une coupe de bois dans ce petit massif, la première depuis que cette forêt est soumise au régime forestier. En complément de ces travaux et en lien avec la proximité de la forêt communale avec la forêt domaniale de Versailles, gérée également par l'ONF, une coupe complémentaire sanitaire est programmée dans la partie nord de la parcelle 88 de la forêt qui touche la forêt de BUC et sera réalisée simultanément.

Une coupe en futaie irrégulière programmée, complétée par des coupes sanitaires



Coupe FC BUC – Bois de la Sauvegarde

Types de coupe	Futaie irrégulière + Sanitaire
Surface	Total : 6,49 hectares
Type de peuplements	Diversifiés : chênes, érables, frênes..
Volume de bois prélevé	Total : 199 m3 de bois
Date la dernière coupe réalisée	Ce bois n'a jamais connu de travaux depuis qu'il est soumis au régime forestier. Aujourd'hui, les peuplements ont besoin de ces coupes de bois pour bien se développer.

Coupe FD Versailles – Parcelle 88

Type de coupe	Sanitaire
Parcelle	88
Surface	Total : 1,05 hectares
Type de peuplements	Frênes, érables sycomores
Volume de bois prélevé	Total : 46,5 m3 de bois
Date la dernière coupe réalisée	2004

Détails travaux

- >> **La coupe en futaie irrégulière en forêt communale de BUC** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu et en produisant le bois dont la société a besoin.
- >> **Coupes sanitaires** : les bûcherons vont procéder à la **coupe des arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins et en lisière de forêt afin de sécuriser l'espace forestier**
- >> **Début des travaux : le 19 juillet 2021** - Durée de chantier : **environ 4 mois en fonction des conditions météorologiques**
- >> **Programmation exceptionnelle des travaux en période estivale** : **dans ce secteur les sols sont particulièrement sensibles, la programmation de ces travaux l'été, lorsque les sols sont secs, permet de limiter au maximum les impacts de l'exploitation sur les sols**
- >> Ces coupes seront réalisées par un **exploitant extérieur à l'ONF**

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

La forêt communale de Buc et la parcelle 88 vont se régénérer naturellement ; **dans ces zones il n'y aura pas de plantation.** La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres des peuplements de se **développer naturellement.**

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

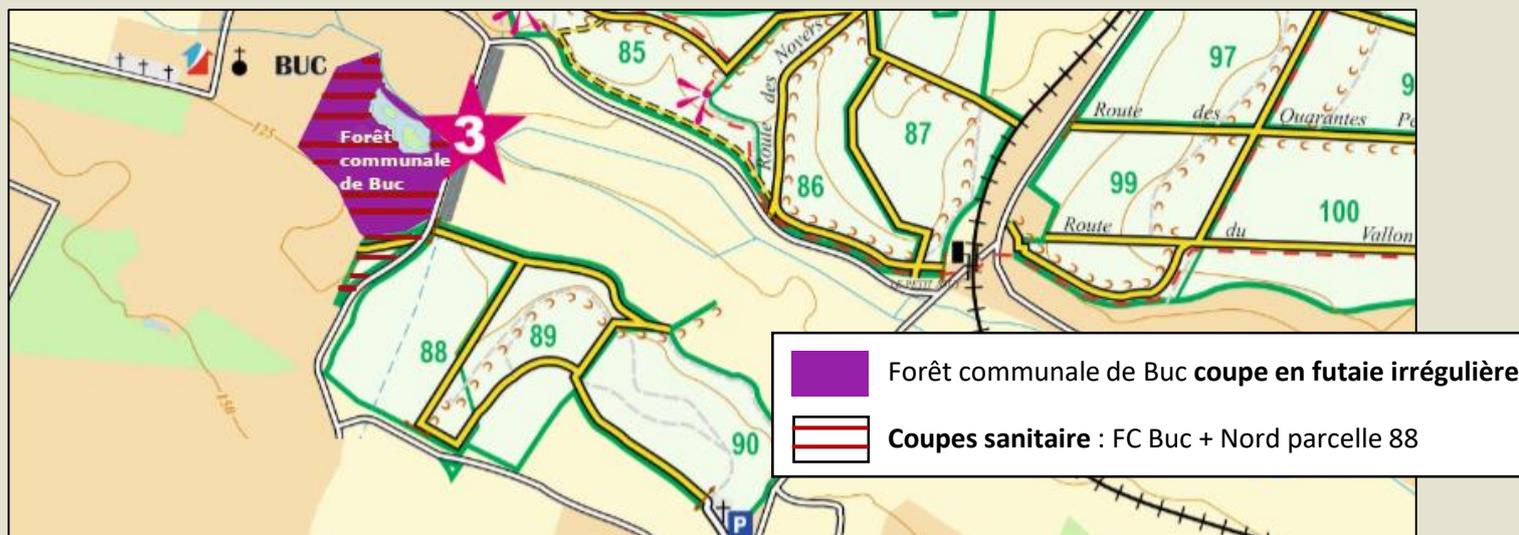
Une partie des branchages de – de 7 centimètres de diamètre seront laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd, l'exploitant forestier qui a acheté les bois sur pieds, procédera à un tri valorisant l'ensemble des qualités du bois :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes

Plan des opérations sylvicoles programmées



La forêt domaniale de Versailles

Grande de **1037 hectares**, la forêt de Versailles est composée d'un ensemble de petits massifs. Elle surplombe l'agglomération de Versailles et son château à la renommée internationale. Peuplée principalement de chênes et de châtaigniers, elle est traversée par la Bièvre, un affluent de la Seine. Elle est riche en mares et milieux humides, abritant une grande diversité biologique.

La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr